



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année – N° 107

PORT-AU-PRINCE

Mardi 11 Juillet 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Abelard SAUREL, vice-délégué de l'Arrondissement de Fort-Liberté.

* * *

AVIS

- Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 85, 86, 136 et 142 ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 fixant les règles appelées à définir l'organisation et le fonctionnement du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 créant dans chaque département géographique une représentation civile du Pouvoir Exécutif dénommée Délégation et fixant les missions et attributions des délégués et vice-délégués;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le vice-délégué de l'Arrondissements de Fort-Liberté;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Et après délibération en Conseil des Ministres,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le citoyen Abelard SAUREL est nommé vice-délégué de l'Arrondissement de Fort-Liberté.

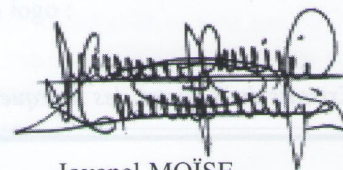
Article 2. - Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3. - Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 20 juin 2017, An 214^e de l'Indépendance.

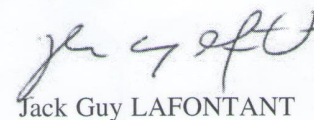
Par :

Le Président



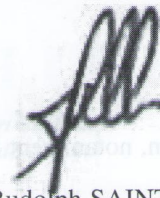
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales



Max Rudolph SAINT-ALBIN